حَدَّثَنِي حَرْمَلَةُ بْنُ يَحْيَى التُّجِيبِيُّ، حَدَّثَنَا عَبْدُ اللَّهِ بْنُ وَهْبٍ، أَخْبَرَنِي عَمْرٌو، - وَهُوَ ابْنُ الْحَارِثِ - عَنْ بُكَيْرٍ، عَنْ كُرَيْبٍ، مَوْلَى ابْنِ عَبَّاسٍ أَنَّ عَبْدَ اللَّهِ بْنَ عَبَّاسٍ، وَعَبْدَ الرَّحْمَنِ، بْنَ أَزْهَرَ وَالْمِسْوَرَ بْنَ مَخْرَمَةَ أَرْسَلُوهُ إِلَى عَائِشَةَ زَوْجِ النَّبِيِّ صلى الله عليه وسلم فَقَالُوا اقْرَأْ عَلَيْهَا السَّلاَمَ مِنَّا جَمِيعًا وَسَلْهَا عَنِ الرَّكْعَتَيْنِ بَعْدَ الْعَصْرِ وَقُلْ إِنَّا أُخْبِرْنَا أَنَّكِ تُصَلِّينَهُمَا وَقَدْ بَلَغَنَا أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صلى الله عليه وسلم نَهَى عَنْهُمَا . قَالَ ابْنُ عَبَّاسٍ وَكُنْتُ أَضْرِفُ مَعَ عُمَرَ بْنِ الْخَطَّابِ النَّاسَ عَنْهَا . قَالَ كُرَيْبٌ فَدَخَلْتُ عَلَيْهَا وَبَلَّغْتُهَا مَا أَرْسَلُونِي بِهِ . فَقَالَتْ سَلْ أُمَّ سَلَمَةَ . فَخَرَجْتُ إِلَيْهِمْ فَأَخْبَرْتُهُمْ بِقَوْلِهَا فَرَدُّونِي إِلَى أُمِّ سَلَمَةَ بِمِثْلِ مَا أَرْسَلُونِي بِهِ إِلَى عَائِشَةَ . فَقَالَتْ أُمُّ سَلَمَةَ سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ صلى الله عليه وسلم يَنْهَى عَنْهُمَا ثُمَّ رَأَيْتُهُ يُصَلِّيهِمَا أَمَّا حِينَ صَلاَّهُمَا فَإِنَّهُ صَلَّى الْعَصْرَ ثُمَّ دَخَلَ وَعِنْدِي نِسْوَةٌ مِنْ بَنِي حَرَامٍ مِنَ الأَنْصَارِ فَصَلاَّهُمَا فَأَرْسَلْتُ إِلَيْهِ الْجَارِيَةَ فَقُلْتُ قُومِي بِجَنْبِهِ فَقُولِي لَهُ تَقُولُ أُمُّ سَلَمَةَ يَا رَسُولَ اللَّهِ

إِنِّي أَسْمَعُكَ تَنْهَى عَنْ هَاتَيْنِ الرَّكْعَتَيْنِ وَأَرَاكَ تُصَلِّيهِمَا فَإِنْ أَشَارَ بِيَدِهِ فَاسْتَأْخِرِي عَنْهُ - قَالَ - فَفَعَلَتِ الْجَارِيَةُ فَأَشَارَ بِيَدِهِ فَاسْتَأْخَرَتْ عَنْهُ فَلَمَّا انْصَرَفَ قَالَ " يَا بِنْتَ أَبِي أُمَيَّةَ سَأَلْتِ عَنِ الرَّكْعَتَيْنِ بَعْدَ الْعَصْرِ إِنَّهُ أَتَانِي نَاسٌ مِنْ عَبْدِ الْقَيْسِ بِالإِسْلاَمِ مِنْ قَوْمِهِمْ فَشَغَلُونِي عَنِ الرَّكْعَتَيْنِ اللَّتَيْنِ بَعْدَ الظُّهْرِ فَهُمَا هَاتَانِ " .

Rapporté par Kuraib, l'affranchi d'Ibn 'Abbas : 'Abdullah b. 'Abbas, 'Abd al-Rahman b. Azhar et al-Miswar b. Makhrama m'ont envoyé auprès de 'Aïcha, l'épouse du Messager d'Allah ﷺ, pour lui transmettre leurs salutations et lui demander au sujet des deux unités de prière après la prière de l'après-midi, car « nous avons entendu dire que tu les accomplis alors qu'on nous a rapporté que le Messager d'Allah ﷺ les avait interdites ». Ibn 'Abbas a dit : « Avec Omar b. al-Khattab, nous avons découragé les gens de les accomplir. » Kuraib raconte : Je suis allé la voir ('Aïcha) et je lui ai transmis le message. Elle a dit : « Demandez plutôt à Umm Salama. » Je suis

donc retourné voir ceux qui m'avaient envoyé auprès de 'Aïcha et je leur ai rapporté sa réponse. Ils m'ont alors envoyé auprès d'Umm Salama avec la même question. Umm Salama a dit : « J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ les interdire, puis je l'ai vu les accomplir. Et quand il les a faites, il avait déjà accompli la prière de 'Asr. Ensuite, il est venu alors que des femmes de Banu Haram, une tribu des Ansar, étaient chez moi, et il a accompli ces deux unités de prière. J'ai envoyé une servante lui demander de se tenir à ses côtés et de lui dire : "Umm Salama dit : Messager d'Allah, je t'ai entendu interdire ces deux unités, alors que je t'ai vu les accomplir." Et si le Prophète lui fait signe d'attendre, alors qu'elle attende. » La servante a fait ainsi. Il lui a fait signe de la main et elle s'est écartée et a attendu, puis, quand il a fini la prière, il a dit : « Fille d'Abu Umayya, tu m'as interrogé au sujet des deux unités après la prière de 'Asr. Des gens de la tribu d'Abu al-Qais sont venus me voir pour embrasser l'islam et m'ont empêché d'accomplir les deux unités qui suivent la prière du midi. Ce sont donc celles-là que je rattrape. »